

DECRET N° 2014-502 DU 04 AOUT 2014

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**,
Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la
Formation Technique et Professionnelle, de la
Reconversion et de l'Insertion des Jeunes de
l'intérim de Madame **Dorothée A. KINDE
GAZARD**, Ministre de la Santé pour compter du
15 au 16 Mai 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le Décret 2013-457 du 08 octobre 2013 portant la composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **15 au 16 mai 2014**, **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes est chargé de l'intérim de Madame **Dorothée A. KINDE GAZARD**, Ministre de la Santé pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 04 aout 2014

Boni YAYI